

Hebdomadaire Togolais d'informations, d'analyses et de publicités

SOMMET SUR LA SECURITE MARITIME EN 2015 AU TOGO P.3

La démarche du président Faure approuvée par ses pairs à Malabo

MEETING DE SENSIBILISATION DU MJPG P.4

Opérer les reformes au rythme des réalités du pays



La population sortie massivement



Koffi Agbessi, porte parole du MJPG au micro des Journalistes

VERS UN REPOSITIONNEMENT POLITIQUE TEINTE D'UN MEA CULPA

Faut-il applaudir Pascal Bodjona ?



Pascal Bodjona

DEBUT CE JOUR DES ETATS GENERAUX
DE LA PRESSE A KPALIME

Etre positif jusqu'au bout!

Coupe du monde 2014 au Brésil P.8

Un bilan inédit pour l'Afrique au 1er tour

Déclaration de l'UE à l'occasion de la Journée internationale des Nations unies pour le soutien aux victimes de la torture, le 26 juin 2014

À l'occasion de la Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture, nous tenons à réaffirmer l'attachement de l'UE à la prévention et à l'abolition de la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. Le droit international interdit la torture de manière claire et non équivoque.

Nous tenons à saluer les efforts d'un grand nombre d'ONG et de personnes qui œuvrent sans relâche pour prévenir la torture, atténuer les souffrances des victimes et mobiliser l'opinion publique sur cette question importante. Grâce à l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), l'Union européenne apporte un soutien important aux organisations de la société civile qui s'emploient à abolir la torture et faire en sorte que les auteurs d'actes de torture et autres mauvais traitements aient à répondre de leurs actes.

L'UE invite tous les États à adhérer à la convention des Nations unies contre la torture et à son protocole facultatif et à reconnaître que le Comité contre la torture est compétent pour recevoir et examiner les communi-

cations émanant de particuliers. Nous nous félicitons que l'Angola,

la Guinée-Bissau et la Mongolie aient récemment signé le protocole facultatif et que le Burundi et la Norvège l'aient ratifié. L'UE souligne qu'il est nécessaire de créer des mécanismes nationaux de prévention et d'assurer leur pérennité ainsi que leur autonomie opérationnelle et financière.

L'Union européenne salue l'action menée par les mécanismes internationaux, notamment le rapporteur spécial des Nations unies, le Comité contre la torture et le Comité pour la prévention de la torture du Conseil de l'Europe, et exhorte les États à mettre en œuvre leurs recommandations.

L'UE a apporté tout son soutien à la résolution 68/156 de l'Assemblée générale des Nations unies, adoptée le 18 décembre 2013, qui souligne qu'il est important que chacun puisse entrer en contact librement avec les organismes œuvrant pour prévenir et combattre la torture et que les victimes d'actes de torture aient le droit d'obtenir réparation.

Nous devons continuer à coopérer pour faire en sorte que la torture appartienne au passé.



AVIS A LA CLIENTELE



La Direction Générale de la Compagnie Energie Electrique du TOGO (C.E.E.T) informe son aimable clientèle qu'en raison des travaux de maintenance sur ses ouvrages électriques, la fourniture du courant électrique sera interrompue dans les zones et Localités suivantes selon le programme ci - après :

Mercredi 02 juillet 2014 :

08h 30 à 13h 00 : Avédji, Zone LIMOUZINE, Pharmacie OSSAN, Eglise catholique, Ecole Privée Laïque Le Jourdain, Adidoadin et leurs environs.

09h 00 à 16h 00 : Gaglo Kpota, Afanoukopé, Zone Magasin de l'ANSAT à Adidogomé, EPP Amadahomé, Amadahomé Nétimé et leurs environs.

Jeudi 03 juillet 2014 :

08h 00 à 10h 00 : Agoényivé, Cacaveli, Zone TOGANIME et leurs environs.

08h 30 à 14h 00 : Agbalépédogan, EPP Agbalépédogan Groupe A, Eglise Evangélique, Ecole ASDA et leurs environs.

09h 00 à 16h 00 : Noépé : Zone du Marché, Douane Noépé, Badja, Bagbé, Kévé, Assahoun et leurs environs.

Samedi 05 juillet 2014 :

08h 30 à 15h 00 : Zone Portuaire : Port Autonome de Lomé, OPAT, Ancien STOMA, MAPAL Togo, Centre de Formation, Agbana, Cartonnerie, SMAT, SOSSAPLAST, Togo Frigo, SODIGAZ, STM, SITRAPAL, NB, TABA 2, LEXIM, S3P, Afrique Industrie, Top Food, ORIX, RODIS, SOTORAF, Coco Beach, Trifilerie, Togo Métal, Techniplast, WABCO et leurs environs.

09h 00 à 12h 00 : Zone Entreprise EET à Adéttikopé, Zone CICA TOYOTA, Hôtel Excellence, Immeuble ENTTP, Radio KNTB, Station Shell, Pharmacie de l'Amitié, Ambassade du Nigéria, Ministère des Mines et de l'Energie, Zenith (ancien Bata), Rues : des Hydrocarbures, Awidina, Kambolé, Kpogan et leurs environs.

09h 00 à 15h 00 : Lédikopé, Dalavé, Dimond Ciment et leurs environs.

A cet effet, la CEET recommande toujours que les appareils soient débranchés lorsqu'une coupure intervient et ne soient remis en service qu'après le retour de l'électricité.

La Direction Générale présente ses excuses aux clients des zones et localités concernées par le désagrément et les remercie pour leur compréhension.

LA DIRECTION GENERALE

SOMMET SUR LA SECURITE MARITIME EN 2015 AU TOGO

La démarche du président Faure approuvée par ses pairs à Malabo

Le ministre des affaires étrangères et de la coopération, M. Robert Dussey a conduit la togolaise au sommet de l'Union Africaine (UA) qui s'est tenu les 23 et 24 juin dernier à Malabo en Guinée Equatoriale. Représentant ainsi le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé, il a pris activement aux travaux et a porté haut la voix du Togo.

Ibrahim

Au nom du Président Faure, M. Dussey a fait une présentation sur le point proposé par le Togo sur la piraterie maritime. Une question qui, depuis quelques années préoccupe le gouvernement qui ne cesse de multiplier les efforts en vue de garantir une sécurité maritime pour favoriser les activités dans ce domaine. La piraterie maritime reste un problème transfrontalier. C'est pourquoi les autorités togolaises ont pris des mesures sur le plan national. Que ce soit dans l'acquisition du matériel adéquat pour permettre aux acteurs directs de la lutte contre la piraterie d'être efficaces ou dans la formation, le gouvernement ne ménage aucune énergie. Le Togo travaille aussi

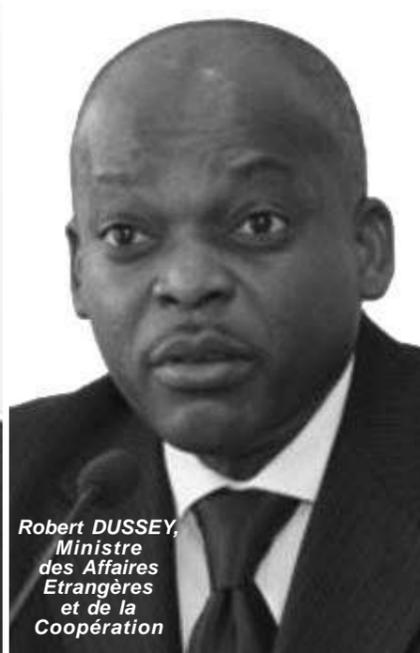
en synergie avec les pays de la sous région. Dans cette logique, le centre de surveillance de la Base navale de Lomé collabore avec ceux du Bénin et du Ghana. Le Togo a aussi,



Pdt Faure Gnassingbé

time, qui regroupe le Bénin, le Niger, le Nigéria et le Togo est un effort de référence de la sous région. Les différentes mesures prises par le Togo sont la preuve de sa conscience des défis innombrables et préoccupants que pose la piraterie.

Dans sa présentation, M. Dussey a précisé que le point proposé par le Togo est un sujet d'actualité puisqu'à l'initiative de



Robert DUSSEY, Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération

océans à l'horizon 2050 (Stratégie AIM 2050) et son Plan d'action d'opérationnalisation.

« Le continent africain a près de 30.725 km de côtes et est entouré de 18,72% des eaux du monde alors que l'Europe qui domine le transport maritime ne dispose que de 5,3% de ces eaux. L'Afrique a 90 ports principaux et le transport maritime représente 92% du fret à destination et en provenance du continent.

Alors que le continent africain, riche de ses matières premières et de son dynamisme peut se prévaloir aujourd'hui d'une croissance économique remarquable, la piraterie en mer et le brigandage, deux versions d'un même fléau, comme nous l'avons décrit, continuent à faire peser sur le principal moteur des flux économiques panafricains une menace tout particulièrement inquiétante.

Cette inquiétude pèse sur tous les pays qu'ils soient côtiers ou non », a noté M. Dussey.

Les efforts menés par les Etats ne les mettent pas à suffisance à l'abri du

danger de la piraterie maritime, c'est pour cette raison que, selon M. Dussey, « le Togo estime qu'il faut tenir l'effort dans la durée et conserver la lutte contre la piraterie maritime ainsi que toutes les autres formes graves d'actes criminels commis en mer en haut des agendas de nos rencontres ». « Il pense qu'il faut agir à plusieurs niveaux : traiter les questions de fond qui conduisent certaines populations à se tourner vers la criminalité ; malmener, par un arsenal juridique répressif, l'économie parallèle liée à la piraterie et aux autres actes criminels commis en mer, par une collaboration effective et permanente des services, des forces, des administrations, des organisations spécialisées tant des Etats que des Communautés régionales et supranationales », a-t-il ajouté.

La grande annonce a été la proposition du Togo de convoquer une Conférence en 2015 pour réunir autour d'une même table toutes les parties prenantes pour réfléchir ensemble sur les fléaux que constituent la piraterie maritime, le trafic des stupéfiants, le trafic des migrants, la pêche illicite, la pollution marine ainsi que tous les autres actes criminels commis en mer, leurs causes profondes et examiner ensemble les voies et moyens d'y mettre fin de façon durable. Cette conférence aura pour thème : « **Conférence Africaine sur la Sécurité maritime et le Développement** ».

En conclusion, de sa présentation, M. Dussey a souligné que « l'organisation d'une telle Conférence serait la démonstration que l'Afrique est résolument engagée à faire en sorte que ses mers et ses océans soient protégés, sécurisés afin que ses populations profitent pleinement de l'énorme potentialité économique dont ils regorgent. Ce serait, d'évidence, l'amorce de la mise en œuvre de notre Stratégie AIM 2050 et l'occasion permettrait, sans nul doute, de coordonner les différentes solutions préconisées dans les différentes stratégies pour une lutte commune, coordonnée et résolue en faveur de la sécurité et de la sûreté de l'espace maritime africain au service du développement de l'économie maritime du continent et de toute l'humanité ».

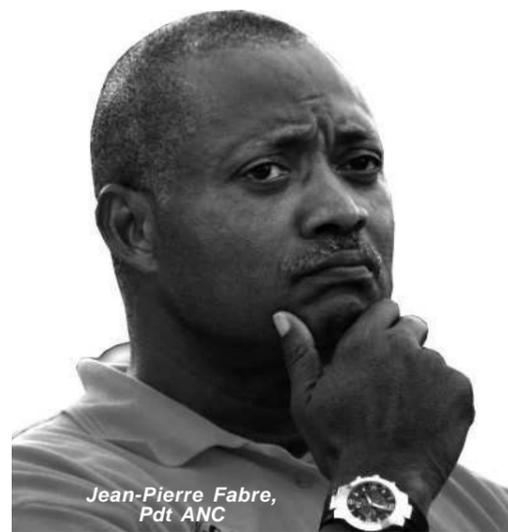
LE TEMPS DE L'USURE A L'ANC

La logique d'agitation stérile suscite des mécontentes

Tanko

Depuis sa création, l'une des faciles inspirations de l'Alliance Nationale pour le Changement (ANC) demeure l'agitation de rue. Au lieu d'être le dernier recours lorsque les possibilités de dialogue concernant des sujets d'intérêt national ont été vidées, les marches intempestives ont fini par devenir banales. Puisqu'en politique il faudra savoir s'arrêter quand la même stratégie ne prospère pas, certains membres influents au sein de l'ANC ne semblent plus être en phase avec la stratégie systématique de la rue pour défendre des opinions. Ainsi depuis quelques jours des indiscretions font état d'un éclatement de tendances divergentes par rapport aux

marches. Face à l'aile dure tenue par Jean-



Jean-Pierre Fabre, Pdt ANC

Pierre Fabre accroché à la même stratégie d'agitation, se trouverait la tendance du renouveau menée par Patrick Lawson et autres. Ces derniers estiment qu'il

est temps de changer de stratégie étant donné que celle consistant à appeler les militants aux marches trop répétitives dans leur lutte politique est devenue caduque. Alors le bon combat serait de discuter avec le pouvoir en place tout en maintenant la pression sous une autre forme que celle de la rue. Pour les partisans de la nouvelle vision il ne valait plus

la peine de continuer par créer la tension car cela n'est bénéfique à personne. A propos des réformes institutionnelles et constitutionnelles, la perspective de la présidentielle de 2015 et

la limitation du mandat avec effet immédiat ne devraient pas enfermer l'ANC dans ses options. Contrairement aux illusions énergiquement soutenues par la bande à Jean Pierre-Fabre, les réalistes estiment que c'est déjà perdu d'insister que soit appliquée dans l'immédiat la limitation du mandat pour empêcher le Chef de l'Etat actuel d'aller à la présidentielle de 2015. Cette position réaliste est justifiée par le fait que le principe de la limitation du mandat est en passe d'être un acquis eu égard au projet de loi soumis à l'appréciation de l'Assemblée nationale. C'est donc aléatoire de faire une fixation sur Faure Gnassingbé au lieu de se

Suite à la page 4

MEETING DE SENSIBILISATION DU MJPG

Opérer les réformes au rythme des réalités du pays

Ibrahim

Le Mouvement des Jeunes pour la Popularisation de la bonne Gouvernance (MJPG), connu sous le vocable « la majorité silencieuse » a, dans sa stratégie de mobilisation, sensibilisé et conscientisé les jeunes partisans et sympathisants du mouvement à l'éveil citoyen et au respect des règles d'éthique par rapport à l'actualité sociopolitique de l'heure. C'était au cours d'un meeting organisé le 26 juin dernier au centre communautaire de Tokoin. Ainsi, la population sortie

massivement a été entretenue sur les questions relatives aux réformes constitutionnelles et institutionnelles.

En effet, minée par des dissensions internes et rongée par des querelles de leadership l'opposition togolaise a affiché depuis plusieurs années ses faiblesses, son inconstance et son manque de stratégies constructives à vis – à – vis de l'opinion nationale et internationale.

Après quatre années de manifestations hebdomadaires aussi futiles qu'inutiles celle-ci a confirmé aux dernières élections législatives la preuve gros-



La population sortie massivement



Koffi Agbessi, porte parole du MJPG au micro des Journalistes

sière de son amateurisme et de son inefficacité sur la scène politique du pays.

Au vu de ce constat, la coordination du MJPG conclut et souligne dans sa déclaration que la ques-

tion des réformes doit être débattue dans un cadre réglementaire selon les réalités du pays.

Il faut souligner que les autres manifestations prévues les 27 et 28 juin der-

niers, notamment la rencontre avec les jeunes au centre communautaire de Bè et la grande marche ont été annulées pour promouvoir un climat de paix et de concorde nationale.

DECLARATION DES JEUNES DU MJPG AU MEETING

Togolais, chers camarades,
Chers compatriotes,

Nous voici encore réunis pour la bonne cause : l'avenir de notre pays. Et c'est heureux que vous ayez, comme vous en avez l'habitude, décidé de tout abandonner derrière vous, pour répondre à l'appel du Mouvement des Jeunes pour la Popularisation de la bonne Gouvernance dont nous sommes les membres actifs. Soyez – en remerciés.

Le Togo est notre patrie commune et il est temps que l'on entende un autre son de cloche que celui d'un groupuscule qui prétend parler au nom de tous les Togolais et qui monopolise la parole et la rue à des fins d'agitation stérile. Le grand débat politique du moment est celui des réformes constitutionnelles et institutionnelles. D'aucuns voudraient que le Togo soit une copie conforme des Etats qu'ils citent en référence et les autres veulent avancer à un autre rythme.

En qualité de citoyens libres et indépendants et donc en tant qu'arbitres, il nous paraît utile de nous exprimer sur cette question, afin que cesse la surenchère. En jetant un regard sur les pays européens qui prétendent nous donner des leçons de démocratie, nous y comptons plusieurs régimes dynastiques, des monarchies et des Etats bicéphales. Pour rester dans l'air du temps, nous avons assisté, ces derniers mois, à une série d'abdication de monarques européens au profit de leur fils : le 30 avril 2013, au Pays – Bas, la Reine Béatrix, après 33 ans de règne, passait le relais à Willem – Alexander ; le 20 juillet 2013, en Belgique, c'était au tour du Roi Albert II, après

20 ans de règne, de passer la couronne au Roi Philippe. Et plus près, le 18 juin 2014, le Roi d'Espagne, Juan Carlos, après quarante années de règne, laissait le trône à son fils Felipe.

Il est donc clair que ce n'est ni les réformes querellées aujourd'hui au Togo, ni l'alternance qui font le bonheur des populations. Mais il ne s'agit pas encore pour nous de trancher la question. Nous en laissons le soin à nos représentants légitimes et légaux, les députés, qui se prononceront après les débats appropriés dans le cadre constitutionnel requis, c'est – à – dire l'Assemblée nationale.

Au demeurant, il est aberrant de croire que des réformes constitutionnelles puissent s'opérer dans un cadre de concertation et de dialogue ou dans la rue. Il en résulte que les marches à temps et à contretemps dont les objectifs sont autres que ceux qui sont annoncés, ne sauraient se substituer aux débats parlementaires.

Le vrai débat, celui qu'on veut occulter est celui des résultats. D'où sommes – nous venus et où en sommes – nous aujourd'hui ?

Peut-on dire, sans paraître ridicule, que rien n'a changé au Togo ces dernières années ? Pourquoi le débat est – il déplacé du champ des réalisations concrètes pour se focaliser sur des a priori et des procès d'intention sur la personne du président Faure ? Pourquoi, au lieu de nous faire des propositions alternatives pertinentes et réalistes, l'opposition s'enferme – t – elle dans une logique de lutte de clans ?

Pour notre part, en attendant d'être convaincus du contraire, nous tenons tout de même à faire constater aux uns et aux autres que, nulle part l'avènement au pouvoir de l'opposition n'a encore fait le bonheur des électeurs. Nous en avons l'exemple sous les yeux, en France.

Alors des réformes, nous en voulons, nous en ferons. Mais au rythme de nos réalités. Car faire du Togo la pâle copie de certains Etats sur les plans constitutionnels et institutionnels ne nous feront pas grimper, du jour au lendemain au niveau économique et social des modèles qu'on tient à nous faire copier.

Seul le travail, dans l'union, la solidarité et la paix conduira au développement de notre pays.

Tenons – nous le pour dit, une fois pour toutes.

Halte donc à l'intoxication, à la désinformation et au mensonge !

Vive la jeunesse,

Vive le Togo,

Je vous remercie

LE TEMPS DE L'USURE A L'ANC

La logique d'agitation stérile suscite des mécontentes

Suite de la page 3

préparer convenablement pour s'engager dans la compétition électorale de 2015. Cette perspective serait à l'origine d'une autre mécontente relative à l'organisation des récentes tournées du parti dans divers localités. On n'est pas loin de quelques soucis liés à la gestion des fonds destinés à ces activités. Jean -Pierre Fabre se tient droit dans ses bot-

tes de président national. S'il est aisé de critiquer à outrance les adversaires politiques au pouvoir, la question de la bonne gestion économique concerne aussi le fonctionnement des partis politiques quelque soit la couleur. Plusieurs éléments réunis alimentent les divergences qu'on essaie de cacher à l'opinion et parmi celles-ci, l'intrusion surprise du professeur Wolou Komi et de Me Zeus Ajavon dans

le dernier dialogue. En effet la décision que ces deux membres du CST aillent au dialogue avait été prise suite à une conférence de presse sans avoir réglé des détails utiles avec les délégués qui étaient déjà dans la salle des discussions. Le grand bruit engendré par une telle intrusion n'avait pas fait honneur ni aux concernés ni à leurs mandants.

Lettre de la **KOZAH**

Hebdomadaire Togolais d'informations,
d'analyses et de publicités

Récépissé N° 00389 / 31 /12 /09 /HAAC

E-mail: lettredekozah@yahoo.fr

BP. 4869 Lomé-Togo

Contacts: 90 13 34 21 / 22 34 13 45

Directeur de publication
Atcha Tanko

Rédaction: Bady-Sassiréré, Solime D., Tchaa,
Ali Assoumaïla

Infographie: Benjamin K. Tchabi

Imprimerie: La Colombe

Tirage: 2000 exemplaires

VERS UN REPOSITIONNEMENT POLITIQUE TEINTE D'UN MEA CULPA

Faut-il applaudir Pascal Bodjona ?

Atcha

Annoncé comme un rendez vous à ne pas rater, le collectif des avocats de l'ancien ministre Pascal Bodjona était face à la presse le 23 juin dernier dans le cadre du dossier judiciaire relatif à l'affaire d'escroquerie qui n'a pas encore dit son verdict. En rappel tout est parti d'une plainte de l'Emirati Abass Al Youssef indexant certaines personnes d'avoir usé de moyens sombres pour lui soutirer de gros sous. C'est donc normal que des avocats cherchent à mettre tous les arguments de droit à leur avantage, qui pour démontrer la consistance du dossier ou pour le démonter. Ainsi le collectif des avocats de Pascal Bodjona cité comme complice s'était abondamment attardé lors de sa conférence de presse sur des aspects procéduraux

dans la conduite judiciaire de ce dossier. Mais les avocats n'avaient pas fortuitement choisi d'avoir leur client à leur côté. Pascal Bodjona n'a pas manqué l'occasion de se vider de la charge de colère qui sans doute l'étouffait avant d'étaler ses défis. Entre autres défis, son marteau levé en direction de certains juges qu'il considère comme étant les artisans de ses déboires. Les menaces étaient assez ouvertes vu que tout en demandant à ses avocats de formuler une plainte, le plaignant se donne déjà raison. Pourtant en matière de droit, une plainte n'a jamais été de facto synonyme de victoire judiciaire. Curieusement les avocats ont assisté très froids à un tel excès de zèle de leur client. En attendant de connaître du fond de ce dossier judiciaire, à ce stade de la procédure, les seuls

démonstrations de la défense lors d'une sortie



ne peuvent pas pour tirer des conclusions au demeurant hâtives. Dans la même posture, Pascal Bodjona a durant cette conférence de presse joué à une victime politique

en lançant le défi de rebondir sous un autre manteau.

Implicitement l'homme trop « débordant d'énergie » prend le large par rapport à sa maison politique d'origine en insinuant vaguement d'être pourchassé par des « gourdins cloutés ». Lorsqu'on a un tel agenda politique à proposer à l'opinion, c'est bien malin qu'on essaie de préparer les esprits à l'adhésion. Ici pourrait se trouver dissimulé tout le sens de la demande de « pardon » proclamé par Pascal Bodjona en direction de tous ceux dont ses engagements politiques antérieurs auraient engendré des ressentiments. Naïvement l'on serait tenté

d'être ému par une telle déclaration, mais en analysant globalement et de façon pointue les développements du repentir, il apparaît plutôt aisément une sorte de moquerie. Sinon comment comprendre qu'on veuille demander pardon dans ce cas de figure et en même temps réaffirmer sa fierté d'avoir bien accompli ses missions ? Du moins l'homme n'a pas eu le courage d'avouer publiquement le genre de tort qu'il prétend avoir commis ni de nommer ses supposés persécuteurs. Soit on n'est pas sincère ou on prend ceux là qu'on estime avoir offensé pour des cons. Ceux qui continuent d'applaudir ont encore le temps de discernement afin d'éviter ce piège à con

ASSAINISSEMENT DU SYSTÈME DE RECOUVREMENT EN DOUANES PAR L'OTR

Mise en place de Sydonia World pour mieux mobiliser et sécuriser les recettes

Sohla

La phase pilote du nouveau système de recouvrement en douanes mise en place par l'Office Togolais des Recettes (OTR), est prévue pour le 07 Juillet prochain. Ce jeudi les responsables de l'office étaient face à la presse pour présenter ce nouveau projet et ses avantages.

La rencontre a été présidée par le commissaire général de l'OTR, M. Henri GAPERI en présence de ces commissaires et de plusieurs opérateurs économiques du système portuaire.

Nommé Sydonia World ; ce système va permettre à l'OTR d'éradiquer totalement la corruption, de bénéficier d'un gain de temps substantiel et de réduire considérablement le délai moyen de sortie des marchandises, l'un des indicateurs de classement des pays par le « doing business ».

Selon Franck AKAKPO, directeur des finances de l'OTR, il s'agit d'un système qui consiste à utiliser le réseau bancaire pour collecter les recettes

qui doivent être payées au niveau du cordon douanier. Les paiements faits par les déclarants en douanes vont directement dans le compte de l'OTR, receveur des douanes et sont transférés dans un délai de 24 heures, sur les comptes du trésor public.

En effet, ce système permettra à l'OTR une meilleure traçabilité des opérations, de mieux contrôler les recettes, minimiser les risques de corruption et d'obtenir un accroissement des recettes collectées pour l'Etat.

Pour le commissaire général, la mise en place de ce système s'inscrit dans le cadre des missions de l'OTR : maximiser les recettes collectées dans les douanes, les impôts ; fournir un service de qualité aux services rattachés à l'OTR ; faciliter le commerce, lutter contre la corruption et favoriser la bonne gouvernance.

Ce système sera opérationnel à partir du 07 Juillet prochain aux postes de douanes du port autonome de Lomé.

Bon à savoir

ADOPTION DU NOUVEAU CODE DES DOUANES: Questions et réponses

Question N° 1 - Le nouveau code des douanes répond à quel impératif ?

Réponse : Le nouveau Code des Douanes répond surtout à un impératif d'adaptation de la législation douanière togolaise au nouvel environnement économique national et international marqué par un accroissement des échanges commerciaux et une nécessité de facilitation et de simplification des opérations douanières.

Question N° 2 - Quelles sont les particularités de ce nouveau code ?

Réponse : Ce nouveau code a pour particularité de prendre en compte :

- l'automatisation de la procédure de dédouanement (Cf. article 82) ;
- la possibilité de procéder au dédouanement des marchandises avant leur arrivée sur le territoire douanier (Cf. article 78 alinéa 2) ;
- l'élévation des infractions liées à la contrefaçon et au piratage au rang de délits douaniers (Cf. articles 9 et 10) ;
- les voies de recours des opérateurs économiques en cas de litige avec la douane (Cf. Titre XII articles 357 à 367) ;
- les infractions à la législation des changes (Cf. articles 368 à 369).

Le nouveau code des douanes ouvre la voie à l'adhésion de notre pays à la Convention de Kyoto Révisée (CKR) portant sur la simplification et l'harmonisation des régimes douaniers.

Il s'adapte parfaitement au nouvel Accord de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) sur la facilitation des échanges.

Question N° 3 - Quels sont les grands axes de ce code ?

Réponse : Ce nouveau code comporte 371 articles divisés en 14 titres traitant entre autres :

- des pouvoirs généraux du gouvernement (Cf. articles 5 à 11) ;
- de l'organisation et du fonctionnement de l'Administration des Douanes (Cf. articles 22 à 48) ;
- des formalités à accomplir lors de l'importation, de l'exportation ainsi que des magasins et aire de dédouanement, des magasins et aires d'exportations et des terminaux à conteneurs (Cf. articles 49 à 75) ;
- des opérations de dédouanement proprement dites (Cf. articles 76 à 110) ;
- des régimes économiques douaniers (Cf. articles 111 à 191) ;
- des opérations privilégiées telles que les franchises douanières, l'avitaillement des navires et aéronefs (Cf. articles 198 à 212) ;
- du contentieux douanier : constatation des infractions, les poursuites, les procédures devant les tribunaux (Cf. articles 242 à 356) ;
- des organes de conciliation et d'expertise douanière (Cf. articles 357 à 367)

Question N° 4 - Comment comptez-vous traduire dans les faits cet outil juridique ?

Réponse : Ce nouveau code des douanes remplace celui de 1966 dont certaines dispositions étaient devenues inapplicables car inadaptées à l'évolution du commerce.

Ce nouvel outil juridique fera l'objet de textes d'application (décrets, arrêtés, décisions, ...) afin qu'il soit effectivement utilisable lors de la réalisation des missions douanières.

Il fera l'objet d'appropriation par le personnel des douanes, de sensibilisation et de large diffusion à l'endroit des partenaires économiques.

DEBUT CE JOUR DES ETATS GENERAUX DE LA PRESSE A KPALIME

Etre positif jusqu'au bout!

Solah

Les Etats généraux de la presse togolaise s'ouvrent ce jour 30 juin à Kpalimé. Longtemps espérés par les acteurs de la presse, ces assises sont une grande opportunité pour débattre des difficultés qui minent l'environnement médiatique au Togo qui a d'ailleurs l'un des meilleurs instruments juridiques en Afrique en la matière.

" Ces assises sont un cadre d'échange et de partage unique. Les professionnels auront l'occasion de discuter à cœur



Kouméalo Anaté, ministre de la Communication et de la Formation Civique

ouvert et sans tabou, mais dans un climat apaisé, pour établir un diagnostic des difficultés qui minent le secteur ", a souligné la ministre de la Communication et de la formation civique, Mme. Kouméalo Anaté, dans une tribune publiée à la veille de ce rendez-vous.

" Nous poursuivons

tous le même objectif : la bonne santé de la presse, condition sine qua non pour renforcer la démocratie au Togo. Ces Etats généraux de la presse voulus par les acteurs des medias eux-mêmes après des années de pratique professionnelle ont été pris au sérieux par les autorités togolaises conscientes du rôle important que jouent les journalistes dans les différents secteurs de la vie du pays. Ces journalistes qui se battent pour apporter leur contribution au développement du pays ", a-t-elle ajouté.

Placé sous le thème " le pari de la professionnalisation ", ce rendez vous de Kpalimé permettra aux acteurs de définir de nouvelles orientations pour une presse libre, indépendante, prospère, responsable imbue du sens élevé de professionnalisme.

Le gouvernement togolais attache une grande importance à la réussite de ces Etats généraux. Il souhaite accompagner, dans la mesure de ses possibilités, les acteurs de la presse, à travers le ministère chargé de la Communication et la Haute autorité de l'audio-visuel et de la communication (HAAC).

Le succès de ces Etats généraux dépend avant tout des professionnels eux-mêmes, de leur adhésion et de leur implication totale à cette initiative. C'est pourquoi les organisations de presse à l'exception du Patronat de la Presse Togolaise (PPT) qui

joue au négationniste, se sont impliqués corps et âme dans la préparation de cette rencontre qui selon des indiscretions sera ouverte par le premier Ministre, M. Arthème Ahoomey - Zunu.

" Quelle que soit l'appartenance politique ou la ligne éditoriale des jour-

Mandats limitatifs pour tous ! (Un éditorial du Dr David IHOU)

C'est une bonne nouvelle que le gouvernement ait transmis au Parlement, un projet de loi de révision constitutionnelle, qui limite à deux, le mandat présidentiel, comme dans la Constitution du 14 octobre 1992... Mais le gouvernement doit aller plus loin, et déposer un autre projet de loi, limitant à deux, au maximum, tous les autres mandats électifs : mandats de député, de maire, de sénateur, de conseillers municipaux...

En effet, si le Togo a une si piètre classe politique, c'est tout simplement, parce qu'il n'y a pas de renouvellement des cadres de la classe politique, tant au niveau de l'Exécutif que des autres structures de l'ETAT...

Normalement, c'est l'opposition qui devait, par ses élus de 2007 au Parlement, déposer un projet de loi de révision constitutionnelle et institutionnelle. Si cela avait été fait par les 27 députés de l'UFC d'alors, et les 4 du CAR, avant l'élection présidentielle de 2010, Faure Gnassingbé n'aurait plus qu'un seul mandat (celui de 2015 - 2020) à assumer... Mais aujourd'hui, il peut se présenter en 2015

et de leurs responsables, l'heure n'est plus aux tergiversations. Nous poursuivons tous le même objectif : la bonne santé de la presse, condition sine qua non pour renforcer la démocratie au Togo. Les journalistes doivent éviter les surenchères inutiles, les jugements hâtifs, la polémique stérile, pour privilégier durant les rencontres de Kpalimé l'objectivité, l'intérêt commun et

la critique constructive. C'est ainsi que nous bâtirons tous ensemble une presse moderne et prospère. Chaque acteur de la presse a un rôle déterminant à jouer et une lourde responsabilité vis à vis des Togolais. L'échec n'est pas permis ", a déclaré Mme. Kouméalo ANATE. Au-delà de tout et vu le degré d'importance de ces assises, il est nécessaire que tout le monde soit positif jusqu'au bout.



Dr David IHOU

femmes investiront le Parlement, laissant les mandarins feignants se reposer...

Si la relève est assurée aujourd'hui dans UNIR, il n'en n'est pas de même dans l'opposition ! Où sont les jeunes loups, pour remplacer les Jean-Pierre FABRE, les Patrick Lawson, les Isabelle Améganvi (tiens, ils sont au Parlement ?) ? Ces mandarins inefficaces et autistes polluent le paysage politique du Togo par leurs marches improductives, à la limite de l'idiotie (**marcher 4 ans pour réclamer un fauteuil présidentiel qui n'est pas le vôtre, il faut le faire !**), et leur manque évident de vision et d'imagination pour notre pays...

Par ailleurs, le spectacle affligeant que nous offrent certains acteurs de la vie politique, comme « la calamité juridique » Zeus AJAVON (**tiens, il trouve que c'est un coup de force quand le gouvernement envoie un projet de loi à l'Assemblée !**), ou l'inénarrable ABASS KABOUA, montre la déliquescence de notre classe politique...

Enfin, j'invite le gouvernement à déposer un autre projet de loi, au Parlement, pour rendre comptables, les organisateurs des marches, et des sit-in, des dégâts que ces manifestations peuvent occasionner, et leur faire payer, jusqu'au dernier centime, la facture des dégâts causés par ces manifestations ! Ce projet de loi doit formellement interdire toute manifestation dans nos rues, les jours ouvrables, y compris les samedis, qui sont les meilleurs jours ouvrables pour le secteur informel, et les commerçants, et autres animateurs et animatrices de nos marchés !

Ceux qui veulent aller gueuler dans nos rues n'ont qu'à le faire les dimanches, jour de repos pour ceux qui ont travaillé toute la semaine, mais jour de défolement pour ceux qui n'ont rien foutu toute la semaine...

SANTE

La propagation du virus en Afrique de l'Ouest est jugée préoccupante par l'Organisation mondiale de la santé

L'épidémie de la fièvre Ebola en Afrique occidentale est l'une des épidémies qui comporte « le plus de défis » depuis l'apparition de la maladie il y a 40 ans, a estimé mardi l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), alors que le nombre de morts atteint 111.

De la peur et de l'anxiété. Au cours d'un point de presse à Genève, Keiji Fukuda, vice-directeur général de l'OMS a estimé que la propagation de l'épidémie, qui a éclaté dans le sud de la Guinée, pour s'étendre vers Conakry, la capitale, et le pays voisin, le Liberia, était particulièrement inquiétante.

« Nous n'avons pas eu jusqu'à présent d'épidémie d'Ebola dans cette partie de l'Afrique », a déclaré M. Fukuda, dont l'organisation a dépêché des équipes humanitaires sur place. « Ce genre d'épidémie est souvent associé à beaucoup de peur et d'anxiété », a aussi indiqué Keiji Fukuda.

Selon les derniers chiffres publiés mardi par l'OMS, il y a 157 cas au total en Guinée, dont 101 mortels. Soixante-sept cas ont été confirmés par des analyses en laboratoire. Vingt cas ont été enregistrés à Conakry, une ville

portuaire. Au Liberia, il y a eu 21 cas, dont 10 mortels. Cinq cas ont été confirmés par un laboratoire. Il y a aussi

Suite à la page 7

FRANCE

Le top 5 des ministres les plus riches

C'est une conséquence de l'affaire Cahuzac : les membres du gouvernement doivent désormais respecter une stricte transparence quant à leurs avoirs. Les déclarations de patrimoine et d'intérêt des 32 ministres et secrétaires d'Etat ont été publiées vendredi.

1. Laurent Fabius : 5.539.003 euros

Le ministre des Affaires étrangères est de loin le plus fortuné des membres du gouvernement, avec un patrimoine supérieur à 5,5 millions d'euros. Laurent Fabius possède notamment un appartement et deux maisons, pour une valeur approchant les 4 millions d'euros. Il déclare également des "meubles et objets d'art" valorisés à 340.000 euros.



2. Jean-Marie Le Guen : 3.317.081 euros

Le secrétaire d'Etat en charge des Relations avec le Parlement dispose de nombreux biens immobiliers, pour une valeur de 2,7 millions d'euros, mais aussi d'une dizaine de comptes bancaires et d'épargne. A noter que Jean-Marie Le Guen a dû réévaluer son patrimoine, qu'il avait largement sous-estimé, selon le contrôle effectué par la Haute autorité.



3. André Vallini : 2.884.855,31 euros

Le secrétaire d'Etat à la Réforme territoriale complète le podium des membres du gouvernement les plus riches. Outre deux appartements dans l'Isère, André Vallini dispose de nombreux contrats d'assurance-vie, pour une valeur totale d'environ deux millions d'euros.



4. Michel Sapin : 1.890.059,73 euros

Le ministre des Finances, lui, ne déclare aucune assurance-vie. Mais il a hérité de plusieurs maisons dans l'Indre et possède également un appartement parisien, d'où un patrimoine immobilier conséquent. A noter que Michel Sapin possède aussi un bateau de pêche acheté en 2009, d'une valeur de 3.500 euros.



5. Ségolène Royal : 1.558.413,55 euros

La ministre de l'Ecologie déclare un appartement dans les Hauts-de-Seine, d'une valeur de 1,2 million d'euros mais aussi deux parcelles de bois dans les Deux-Sèvres, valorisées 1.300 euros à elles deux. Ses contrats d'assurance-vie se chiffrent à plus de 400.000 euros.



Source: Europe1.fr

RELIGION

Ramadan, l'un des piliers de l'Islam

Le mois de Ramadan correspond au neuvième mois du calendrier musulman lunaire, se situant entre le mois de Châabane et le mois de Chawal. Le jeûne du mois de Ramadan est l'un des cinq piliers de la religion musulmane, prescrits par Allah (Dieu) au prophète Mohammed et à ses fidèles, les musulmans.

Règles du jeûne

Durant ce mois sacré de Ramadan, tous les musulmans pratiquants doivent s'abstenir de nourriture et se priver de boissons ainsi que de tout acte physique (sexuel), et ce, de l'aube jusqu'au crépuscule. Cependant, les personnes malades, âgées et les enfants n'ayant pas atteint l'âge de la puberté, ne sont pas obligés de jeûner durant ce mois de Ramadan. Dans le cas contraire, c'est -à-dire, si ces

personnes jeûnent tout de même, leur santé peut être mise en péril, et ceci ne correspond guère aux principes et concepts de la religion musulmane.

Valeur sacrée et bienfaits de Ramadan

Ce mois est l'occasion pour tous les musulmans de se purifier moralement et d'étendre leur dévotion au grand Dieu Allah. C'est également une chance pour tous les fidèles d'aider les plus pauvres et de méditer sur la question de la faim. Par ailleurs, ce mois de ramadan a plus de valeur que les autres mois, et les prières qu'on y fait ont davantage de valeur que celles qu'on a l'habitude de faire tout le long de l'année. Ceci donne donc l'opportunité à tous les musulmans de gagner mille fois plus de « Hassanates ».

Cette valeur qu'on at-

tribue au mois de Ramadan est également due à une nuit particulière dite sacrée qu'on appelle Laylat El Qadr, durant laquelle le Saint Coran a été récité au prophète Mohammed par l'ange Gabriel. Cette nuit se situe dans les dix derniers jours du mois de ramadan, qui représentent pour les musulmans de longues nuits de prières (Tarawih) et de souhaits invoqués au grand Dieu Allah. Dans le Saint Coran, il est dit clairement, que cette nuit du Ramadan vaut mieux que mille mois.

La fin du mois sacré de Ramadan a lieu un jour de fêtes et de célébration, qu'on appelle Aïd El Fitr, ou encore, Aïd El Saghir, par opposition au Aïd El Kebir, la grande fête du mouton qui a lieu quelques mois plus tard.

SANTE

La propagation du virus en Afrique de l'Ouest est jugée préoccupante par l'Organisation mondiale de la santé

Suite de la page 6

eu des cas en Sierra Leone, touchant des personnes soupçonnées d'avoir contracté la maladie en Guinée et qui sont mortes au Sierra Leone. Au Mali, il y a 9 cas suspects. Deux tests se sont révélés négatifs.

«**Nous devons à tout prix rester vigilants.**», «*Nous ne devrions pas accorder trop d'importance aux chiffres*», a recommandé Stéphane Hugonnet, un expert médical de l'OMS, qui vient de rentrer de Guinée. «*Ce qui est le plus important, c'est la tendance et la propagation de l'infection. Apparemment, il y a un risque que d'autres pays soient infectés, donc, nous devons à tout prix rester vigilants*», a-t-il déclaré à la presse.

Le virus Ebola a été identifié pour la première fois dans les années 1970 dans ce qui est aujourd'hui la RDC (République démocratique du Congo). Les épidémies les plus violentes ont affiché un taux de mortalité de 90%, et il n'y a ni vaccin ni traitement. L'épidémie la plus importante à ce jour a eu lieu en l'an 2000, en Ouganda, avec 425 cas, dont la moitié ont été mortels. La fièvre Ebola se traduit par des hémorragies, des vomissements, et des diarrhées. Les chances de survie augmentent pour les malades s'ils sont hydratés.

Comportement à éviter pour garantir notre sécurité



Coupe du monde 2014 au Brésil

Un bilan inédit pour l'Afrique au 1er tour

Deux équipes africaines sont au second tour de la Coupe du monde de football, pour la première fois dans l'histoire de la compétition. Le Nigeria et l'Algérie se sont qualifiés pour les huitièmes de finale du Mondial 2014. Le Cameroun, la Côte d'Ivoire et le Ghana ont été éliminés, parfois piteusement.

Bilan du premier tour

L'équipe d'Algérie a doublement marqué l'histoire de la Coupe du monde de football, ce 26 juin 2014 à Curitiba. En effet, elle est la toute première sélection algérienne à atteindre le second tour. Et, au passage, elle est devenue la deuxième équipe africaine à se qualifier durant cette Coupe du monde 2014.

Jamais le continent n'avait eu deux représentants en huitièmes de finale. Le bilan de l'Afrique est pour le moment positif, même si toutes les sélections n'ont pas connu le même destin au Brésil.

Une Algérie qui a surpris

L'Algérie est la bonne surprise de cette Coupe du monde 2014, côté Afrique. Les Algériens ont tenu tête à la Belgique (1-2), balayé la Corée du Sud (4-2), puis pris le point qu'il leur fallait face à la Russie (1-1), malgré un effectif jeune et inexpérimenté.

Leur secteur offensif a été performant avec 6 buts marqués. Les « Fenecs » ont fait de gros progrès en attaque, par rapport à la Coupe d'Afrique des nations 2013.

Cette qualification est une joie et un soulagement pour des joueurs à qui les Algériens mettent beaucoup de pression. C'est aussi une revanche pour le sélectionneur Vahid Halilhodzic, qui avait été viré par la Côte d'Ivoire, quelques semaines avant le Mondial 2010.

Halilhodzic et ses protégés défieront l'Allemagne, le 30 juin à Porto Alegre, pour une sorte de revanche. En 1982, les Algériens avaient été privés du second tour, suite à un match

durant lequel l'Autriche avait laissé la RFA gagner 1-0. En Algérie, les supporters n'ont jamais digéré cette entorse à l'esprit sportif.

Un Cameroun ridicule

Le Cameroun n'a pas fait honneur au football africain. Au-delà du mauvais résultat (3 défaites, 9 buts encaissés, 1 seul marqué), pardonnable, le comportement des joueurs a choqué. Le milieu de terrain Alexandre Song qui se fait expulser pour un coup de coude dans le dos de Mandzukic ; le placide Nicolas Nkoulou qui bouscule un autre Croate sur une touche ; le latéral droit Allan Nyom qui balance le Brésilien Neymar dans un parterre de photographes... Et que dire de Benoît Assou-Ekotto qui menace physiquement son partenaire Benjamin Moukandjo devant les caméras du monde entier ?

Le cas Assou-Ekotto illustre bien les problèmes de discipline de cette équipe du Cameroun. Malgré son arrivée tardive au rassemblement et une attitude parfois nonchalante, le défenseur a été titularisé deux fois à la place d'Henri Bedimo, auteur d'une saison excellente avec l'Olympique lyonnais (France).

Volker Finke est sans doute un bon sélectionneur et il semble être un homme honnête. Mais l'Allemand n'est pas le « père fouettard » dont cette sélection camerounaise a



La joie des joueurs nigériens

peut-être besoin.

Les « Lions indomptables » juraient avoir changé depuis une Coupe du monde 2010 qui s'était transformée en guerre d'égos. Ça ne s'est pas toujours vu durant cette Coupe du monde 2014 au Brésil.

Une Côte d'Ivoire qui déçoit encore

« C'est le pays qui va toujours vous décevoir. » Emmanuel Adebayor avait raison au sujet de la sélection ivoirienne. L'attaquant togolais avait livré un diagnostic limpide sur les maux des « Eléphants » : une propension à craquer dans les moments décisifs et à vouloir faire la différence individuellement.

Certes, les Ivoiriens ont donné une bonne image et ont été franchement soutenus par les Brésiliens, grâce à l'aura de Didier Drogba notamment. Mais ils n'ont jamais maîtrisé leurs trois matches (une victoire 2-1 face au Japon et deux défaites sur le même score face à la Colombie et la Grèce). Menés au score trois fois, ils n'ont su inverser la tendance qu'une fois, grâce au talent de l'attaquant Gervinho.

Face à la Grèce, ils sont passés à côté de leur sujet et d'une qualification historique. C'était peut-être la dernière occasion pour une génération talentueuse de briller. A moins que les trentenaires du groupe (Drogba, Kolo Touré, Didier Zokora, Boubacar Barry Copa) décident de rester pour la Coupe d'Afrique des nations 2015 dont les éliminatoires commenceront le 5 ou le 6 septembre pour eux.

Un Ghana sur les nerfs

La Coupe du monde du Ghana a basculé une première fois dès la 30e seconde du premier match, lorsque l'Américain Clint Dempsey a croché le défenseur John Boye et ouvert le score. Les Ghanéens se sont inclinés 2-1 face à une sélection américaine certes euphorique mais qui était l'adversaire le plus abordable d'un groupe G très relevé.

Les « Black Stars » ont ensuite livré un grand match face à l'Allemagne (2-2). Mais ça n'a pas suffi à resserrer davantage un groupe qui semblait pourtant soudé. Une bagarre a en effet éclaté entre le sélectionneur Kwesi Appiah et l'attaquant Kevin-Prince Boateng, quelques heures avant le dernier match. Boateng, dont la courte carrière internationale est sans doute finie, et le milieu Sulley Muntari, enragé à cause d'une affaire de primes, ont ensuite été exclus, plongeant l'équipe nationale dans une crise profonde.

Les Ghanéens n'ont pas fait de miracle face au Portugal (1-2). Ils ont quitté le Brésil en laissant une impression triste, comparée à leur beau parcours au Mondial 2010. Signe supplémentaire d'une grande nervosité, le capitaine Asamoah Gyan s'en est pris à un journaliste français après le dernier match.

Un Nigeria qui monte en puissance

Pour la troisième fois de son histoire, le Nigeria représentera l'Afrique au second tour d'une Coupe du monde. Les « Super Eagles » sont montés en puissance durant cette compétition. Après avoir livré un piètre match nul face à l'Iran (0-0) et remporté une victoire heureuse face à la Bosnie (1-0), les champions d'Afrique ont tenu tête à l'Argentine (2-3).

En huitièmes de finale, ils affronteront l'équipe de France, le 30 juin à Brasília. Leur jeu direct et tout en puissance pourrait poser problème aux Français. A condition que les Nigériens préparent bien ce rendez-vous. Ce 26 juin, ils ont zappé un entraînement. Sans doute pour une affaire de primes, rappelant que des problèmes d'organisation avaient parfois empêché le Nigeria de briller sur la scène internationale.

Source: Rfi